



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE LOT-ET-GARONNE
SERVICE HEBERGEMENT-LOGEMENT
PROTECTION DES PERSONNES VULNERABLES

Arrêté
portant approbation du schéma départemental de la domiciliation
des personnes sans domicile stable

Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.252-1 et L.252-2, L.264-1 et suivants, D.264-1 et suivants;

Vu la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové;

Vu le décret n°2016-632 du 19 mai 2016 relatif au lien avec la commune pour la domiciliation;

Vu le décret n°2016-633 du 19 mai 2016 relatif aux demandes d'élection de domicile pour l'aide médicale de l'Etat (AME);

Vu le décret n°2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable;

Vu l'instruction n°DGCS/SD1B/2016/188 du 10 juin 2016 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable;

Vu l'avis favorable du Comité responsable du PDALHPD du 17 mars 2017 ;

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Lot-et-Garonne;

A R R E T E

Article 1er : Le schéma départemental de la domiciliation, annexé au présent arrêté, est approuvé. Ce document est annexé au plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2017-2022.

Article 2 : Le présent schéma est arrêté pour une durée de six ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 3 : Le secrétaire général de la Préfecture de Lot-et-Garonne et la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié avec son annexe au recueil des actes administratifs du Lot-et-Garonne.

Agen, le

11 JUIL. 2017


Patricia WILLAERT

